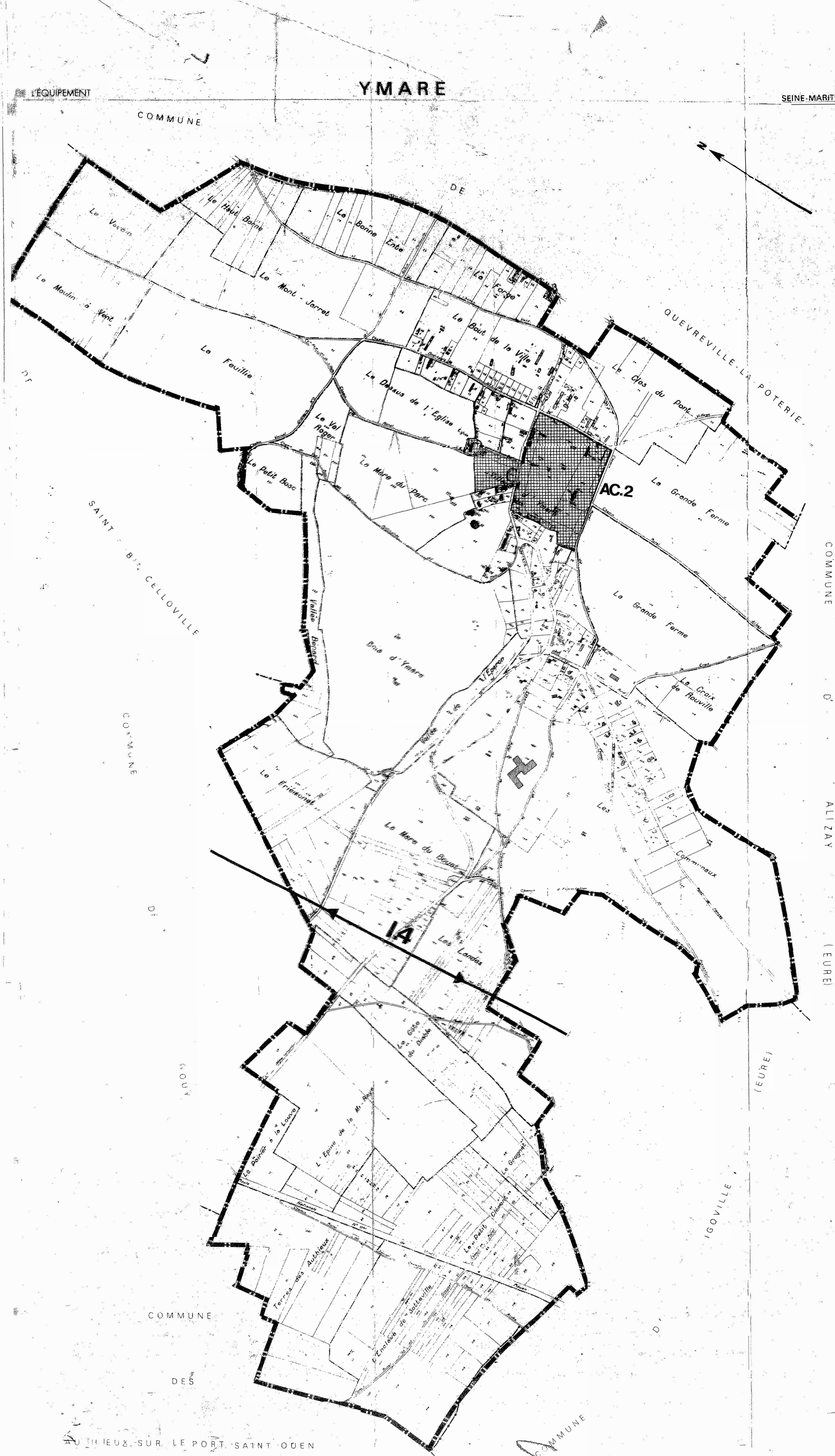


- A - Agriculture et développement rural**
 - A1. Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
 - A2. Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation
 - A3. Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement des terres
 - A4. Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
- AC - Affaires culturelles, protection de la nature et de l'environnement**
 - AC1. Servitudes de protection des monuments historiques :
 - classés
 - inscrits
 - AC2. Servitudes de protection des sites et monuments naturels :
 - Classés
 - Inscrits
- AS - Santé publique et Sécurité sociale**
 - AS1. Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
 - AS2. Servitudes concernant la conservation des eaux souterraines non domestiques
- AR - Armées**
 - AR3. Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine
 - AR4. Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés en partie ou en totalité à l'armée de l'air
 - AR5. Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires
 - AR6. Servitudes aux abords des champs de tir
- EL - Aménagement du territoire, équipement logement et tourisme**
 - EL2. Servitudes en zones submersibles.
 - EL3. Servitudes de halage et de marchepied.
 - EL6. Servitudes de protection de terrains situés le long de certaines routes (grands itinéraires et grande circulation autoroutes et routes express).
 - EL7. Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes
 - EL8. Servitudes d'alignement.
- I - Développement industriel et scientifique**
 - I1. Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.
 - I3. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
 - I4. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique).
 - I5. Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.
 - I6. Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et de carrières.
- INT - Intérieur**
 - INT1. Servitudes au voisinage des cimetières.
- PT - Premier ministre postes et télécommunications**
 - PT1. Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.
 - PT2. Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques, concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
 - PT3. Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
- T - Transport**
 - T1. Servitudes relatives aux chemins de fer.
 - T4. Servitudes aéronautiques de balisage (aérodrômes civils et militaires).
 - T5. Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodrômes civils et militaires).
 - T6. Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrain pour les besoins du trafic aérien.
 - T7. Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières.
 - T8. Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.






**Métropole Rouen Normandie
Commune de YMARE**

**Révision du PLU
Plan des servitudes**

mars 2017



Nord